\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Ville) (Date)

Direction de l’école (centre)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Sujet : Relocalisation école**

Le CPE, suite à l’adoption à l’unanimité par l’Assemblée générale des enseignantes et des enseignants, fait la proposition suivante :

CONSIDÉRANT que la relocalisation école doit se faire entre le \_\_\_\_\_\_\_20xx et le \_\_\_\_\_\_ 20xx ;

CONSIDÉRANT que toutes les périodes disponibles (vacantes ou libérées) doivent être offertes à l’ensemble des enseignantes et des enseignants touchés par la procédure de relocalisation école ;

CONSIDÉRANT que les enseignantes et les enseignants en surplus, par ancienneté et en répondant aux critères de capacité tels que définis à la clause 5-3.13 de la convention nationale, ont le droit de choisir parmi toutes les périodes disponibles afin de se confectionner une tâche ;

CONSIDÉRANT que la relocalisation école doit se faire dans un souci de transparence et que toutes les enseignantes et les enseignants concernés doivent recevoir la même information ;

Nous, le personnel enseignant de l’école \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ proposons :

1. Que la direction convoque les enseignantes et les enseignants concernés par la relocalisation école, à une séance de relocalisation école qui se tiendra au même endroit, à la même heure et à la même date pour toutes et tous ;
2. Que la convocation pour la relocalisation école soit acheminée au moins 5 jours ouvrables avant la rencontre à tout le personnel enseignant concerné de l’école, avec copie conforme aux déléguées et délégués d’école.

Proposée par : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Appuyée par : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adopté à l’unanimité

Proposition remise séance tenante.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Président(e) du CPE Secrétaire du CPE

c.c. APL

Commission scolaire